



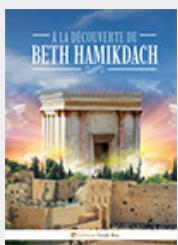
## Traité Erouvin

### Michna 5 - Chapitre 5

אין מודדין אלא מן הנקודה. רבה למקום אחד ומעט למקום אחר, שומעים למקום שרבבה. רבה לאחד ומעט לאחד, שומעים לרבבה. אפילו עבד, אפילו שפחה, נאמנים לומר: "עד כאן תחום שבת", שלא אמרו סכמים בדבר להחמיר, אלא לפקול.

Ne peuvent effectuer de mesures que des personnes expertes en la matière. S'il (le géomètre) a étendu la limite d'un côté de la ville et diminué celle de l'autre côté, on ne tient compte que de la limite la plus étendue. Si l'un [des géomètres] a étendu [la limite du Te'houm] tandis que l'autre l'a limitée, on tient compte de la limite effectuée par celui qui l'a étendu.

Même le témoignage d'un esclave et d'une servante est recevable s'ils disent : « C'est à tel endroit que se trouvait la limite du Té'houm ». En effet, les Sages n'ont pas édicté les règles concernant la délimitation du Té'houm d'une ville dans un esprit de rigueur, mais de tolérance.



### A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)